



Coordonnateur de projet¹

Programme Stratégie coordonnée des métiers et de l'apprentissage autochtones de Nouvelle-Écosse (*Nova Scotia Coordinated Aboriginal Apprenticeship Trades Strategy – NSCAATS*)

Emploi à temps plein

Description de poste

Selon les conditions du contrat d'engagement, vous accomplirez les tâches attribuées au coordonnateur de projet du programme Stratégie coordonnée des métiers et de l'apprentissage autochtones de Nouvelle-Écosse (*Nova Scotia Coordinated Aboriginal Apprenticeship Trades Strategy – NSCAATS*). Vous superviserez tous les aspects du projet. Vous devrez établir et maintenir des partenariats clés qui permettront à votre équipe d'atteindre ses objectifs. Vous aurez l'entière responsabilité de diriger l'équipe de projet, composée d'agents de projet (en poste à l'Île du Cap-Breton et sur le continent) responsables de divers secteurs fonctionnels, notamment les communications et relations publiques et les liaisons avec l'industrie.

Le programme Stratégie coordonnée des métiers et de l'apprentissage autochtones de Nouvelle-Écosse (*Nova Scotia Coordinated Aboriginal Apprenticeship Trades Strategy – NSCAATS*) est un projet de soutien de l'emploi d'une durée initiale de trois ans, amorcé en mars 2007, qui vise à faire augmenter la participation des Autochtones dans l'apprentissage et de promouvoir la formation en apprentissage dans les communautés autochtones.

Le projet sera supervisé au moyen d'une structure de gouvernance représentative des nombreux intérêts autochtones, commerciaux, gouvernementaux, du monde du travail et de l'éducation ayant une influence sur l'accès des Autochtones aux métiers et à l'apprentissage en Nouvelle-Écosse.

Dans un premier temps, le Conseil des ressources humaines autochtones fournira un soutien administratif, notamment, au projet. Le Conseil, créé en 1998, est un organisme privé-public sans but lucratif. Il collabore avec les organisations autochtones et l'industrie en vue d'élaborer des stratégies efficaces du marché du travail autochtone.

Le projet se déroule comme suit :

Phase I

La phase I est une phase d'élaboration d'une durée approximative d'un an, consacrée à l'établissement d'un modèle de gouvernance qui s'applique au projet, aux fonctions

¹ Dans cette publication, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement pour alléger le texte.



administratives et autres processus de démarrage. La phase 1 comprend également une évaluation des possibilités et des barrières ainsi que des stratégies spécifiques visant à promouvoir l'aspect prometteur de l'apprentissage et de la formation en industrie auprès des Autochtones. Fondé sur cette évaluation, un modèle de soutien de l'emploi sera élaboré en vue d'aider les Autochtones à entreprendre et à compléter des programmes d'apprentissage. Ce modèle comprend la sensibilisation aux différences culturelles et des mécanismes de soutien afin que les apprentis complètent avec succès leur programme d'apprentissage.

La phase I implique la promotion de l'apprentissage et de la formation en industrie ainsi que la participation à la phase II du projet auprès des groupes, des organisations et des communautés autochtones en Nouvelle-Écosse. La promotion de la participation à la phase II est également faite auprès de l'industrie, des instances scolaires et des établissements d'enseignement post-secondaire de Nouvelle-Écosse.

Phase II

L'objectif est d'amener 120 apprentis autochtones à participer à la phase II. À l'aide du modèle de soutien de l'emploi, les Autochtones seront sélectionnés en vue de participer au projet. Ils seront jumelés à des employeurs et inscrits à titre d'apprentis. Ces derniers rempliront les exigences requises de leur programme d'apprentissage concernant la formation technique et le lieu de travail et seront soutenus par les mécanismes établis dans le modèle de soutien de l'emploi. Concernant ce projet, le consultant accomplira les tâches clés, relatives à la coordination, à la gestion et au soutien des activités, décrites ci-dessous :

Promouvoir l'apprentissage

- a. Promouvoir l'apprentissage et la formation en industrie auprès des groupes, des organisations et des communautés autochtones en Nouvelle-Écosse, ce qui implique de voyager et de parcourir la Nouvelle-Écosse pour rencontrer des Autochtones dans les réserves et hors des réserves afin de promouvoir l'apprentissage et de repérer des possibilités d'emploi pour les résidents locaux. Ces activités impliquent :
 - Élaborer une stratégie promotionnelle et le matériel de présentation approprié en vue des rencontres avec les communautés autochtones.
 - Rencontrer les organisations autochtones et les représentants de l'industrie et y faire des présentations visant à promouvoir et à préconiser l'apprentissage.
 - Dresser une liste des possibilités d'apprentissage pour les résidents autochtones locaux.
 - Dresser une liste de contacts clés dans les communautés, les groupes et les organisations autochtones.
 - Dresser une liste des principales questions et préoccupations soulevées lors des rencontres concernant les Autochtones dans l'apprentissage et les métiers.
 - Créer un répertoire des services des affaires autochtones dans l'industrie et au gouvernement, faisant état des objectifs en matière d'équité et de préalables lors de l'embauche d'Autochtones.
 - Déterminer d'autres projets ou programmes auxquels les projets seraient susceptibles d'être reliés.



- b. Promouvoir les projets pilotes auprès de l'industrie, des instances scolaires, des parents et des élèves, des établissements d'enseignement post-secondaire et des communautés autochtones.

Partenariats de développement

Créer et maintenir des partenariats avec :

- Les industries – employeurs et employés
- Les organisations autochtones de Nouvelle-Écosse
- Les représentants des communautés
- Les parents et les élèves
- Les instances scolaires
- Les établissements d'enseignement post-secondaire
- Les gouvernements
- Les autres organisations et institutions concernées

Élaborer un modèle de soutien de l'emploi

À partir des discussions avec les communautés, les groupes et les organisations autochtones et l'industrie, élaborer un modèle visant à aider les apprentis autochtones à entreprendre et à compléter avec succès des programmes d'apprentissage. Dans la mesure du possible, le modèle devra établir un lien entre les programmes fédéraux, provinciaux et du secteur privé existants. Le modèle devrait comprendre des procédures et des méthodes qui permettent de :

- jumeler les apprentis autochtones et les possibilités d'emploi;
- préparer le milieu du travail à recevoir les apprentis autochtones;
- préparer les apprentis autochtones au regard du lieu de travail;
- offrir du soutien par les pairs et le mentorat;
- résoudre les problèmes potentiels relatifs au lieu de travail;
- s'assurer que les apprentis autochtones sont prêts à recevoir une formation technique;
- repérer les possibilités économiques et d'emploi (présentes et futures) de l'industrie.

Élaborer et diffuser du matériel promotionnel

Élaborer et diffuser des stratégies et du matériel promotionnel de première qualité afin de mettre en valeur l'apprentissage et la formation en industrie auprès des communautés, des groupes et des organisations autochtones de Nouvelle-Écosse. Le matériel promotionnel pourrait comprendre des brochures, des affiches et/ou des vidéos.

Élaborer des stratégies et du matériel en ciblant les clientèles suivantes :

- les membres des communautés autochtones, dont les jeunes, afin d'encourager la participation à l'apprentissage;
- les pairs, les parents et tous ceux qui ont une influence sur la décision de se tourner vers les métiers;
- l'industrie.

Les stratégies et le matériel ciblant les industries visent à favoriser l'embauche d'apprentis autochtones et à préparer le lieu de travail.



Mettre le modèle en œuvre

- Repérer et resserrer les liens avec d'autres programmes susceptibles de contribuer à faire augmenter la participation des autochtones à l'apprentissage.
- Établir des critères et des processus de sélection relatifs aux postes d'apprenti et favorisant la participation des autochtones aux projets.
- Jumeler les apprentis et les postes d'apprenti.
- Préparer les employeurs à recevoir un apprenti autochtone et les apprentis à joindre un employeur ou un commerce (sensibilisation culturelle).
- Assurer la liaison entre les apprentis, les employeurs et la formation en industrie et en apprentissage afin de prévenir et de résoudre toute question qui pourrait se poser.
- Préparer les apprentis à leur formation technique et les soutenir.

Administration

- Superviser tous les aspects d'une gestion et d'une administration efficace du programme NSCAATS.
- Élaborer des plans de travail périodiques.
- Produire régulièrement des rapports concernant le projet à l'intention du Conseil.
- Assister régulièrement à des réunions de gestion et de comité.

Pour en savoir davantage sur le Conseil et ce poste, contactez Victoria LaBillois au 1 866 711-5091 ou visitez le www.aboriginalhr.ca. Veuillez transmettre votre candidature accompagnée d'une lettre de présentation et d'un curriculum vitae à vlabillois@aboriginalhr.ca. La date limite pour postuler est vendredi le 28 mars 2008 à 12 h. La préférence sera accordée à l'embauche de candidats d'ascendance autochtone qui satisfont les objectifs et la vision du projet.

